

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 18/11/2022

**Délibération n° 2022-098
Séance du 8 novembre 2022**

Débat sur les orientations budgétaires
pour l'exercice 2023 et sur les
engagements pluriannuels envisagés

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 3312-1,

Vu le rapport de présentation en date du 27 octobre 2022, par lequel Monsieur le Président lui présente les orientations budgétaires pour l'exercice 2023, ainsi que les engagements pluriannuels envisagés,

Après en avoir délibéré

Article unique : Prend acte que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur l'exercice 2023, et les engagements budgétaires envisagés, a bien eu lieu avant le vote du Budget Primitif pour l'année 2023.

Le Président



François-Marie DIDIER